

RAPPORT
ÉTUDE DES COMPTES
RENDUS PSF 2020

PRÉAMBULE

Pour la première année d'étude des comptes rendus des dossiers PSF 2020, il a été constitué un groupe de travail composé d'élus, cadres d'état et salarié ainsi que d'un membre du comité d'éthique et de déontologie de la fédération.

Composition du groupe de travail :

- Sophie Raffy Comité directeur FFH
- Benoît Gallet, DTN
- Isabelle Burgot, CTN
- Dominique Louison, CTN
- Estelle Luzolo, salariée FFH
- Eric Delemazure, représentant du comité d'éthique et de déontologie FFH

Le présent document fait état des travaux menés par ce groupe de travail validé par le représentant du comité d'éthique et de déontologie sur la méthodologie appliquée. Il permet à l'ensemble des acteurs de prendre connaissance des processus de décisions afférents à l'évaluation des comptes rendus PSF et des recommandations pour les saisons suivantes.

La commission s'est appuyée sur les recommandations de l'Agence Nationale du Sport et des conseils apportés par Pauline Auger, référente pour la FFH au sein de l'Agence.

SOMMAIRE

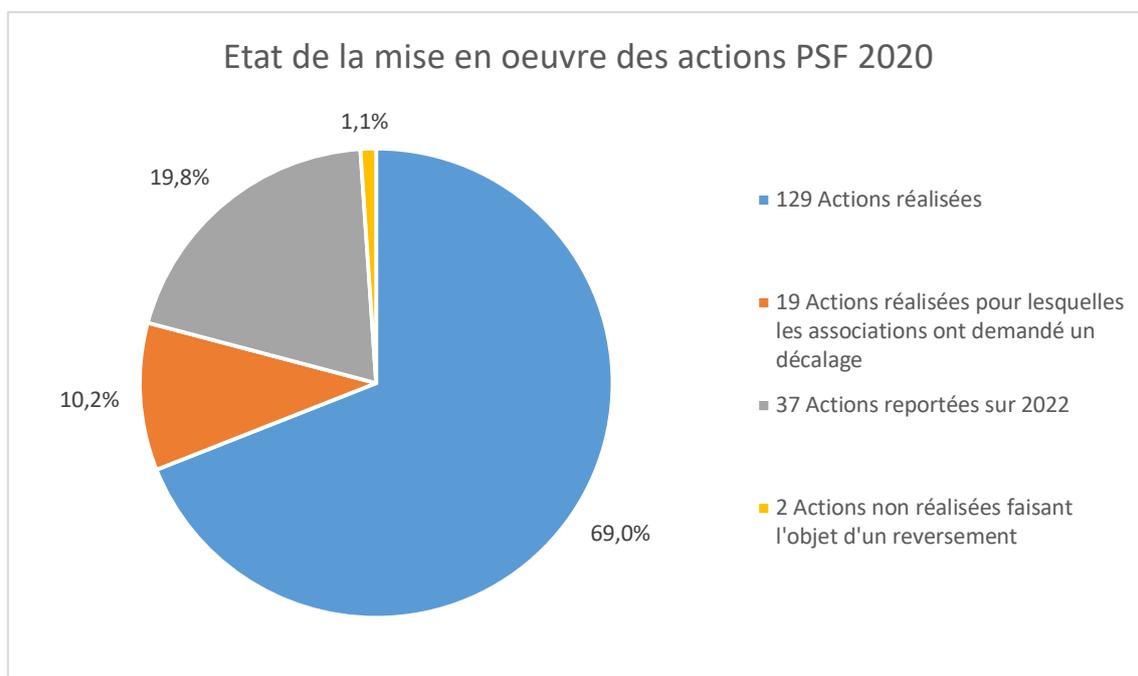
LES CHIFFRES CLÉS DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2020	4
État de mises en œuvre des actions.....	4
Accompagnement dans la réalisation des comptes rendus financiers	5
Reversements	5
ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION	6
Les différentes phases de l'étude des dossiers.....	6
Le cadre de travail	7
Outil d'évaluation	7
Éléments de bilan	9
Recommandations pour la prochaine campagne PSF	9
RAPPORT METHODOLOGIQUE DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE	10
Validation du représentant du comité d'éthique et de déontologie.....	10

LES CHIFFRES CLÉS DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2020

État de mises en œuvre des actions

Le PSF 2020 a financé 187 actions. Le suivi de la mise en œuvre des actions permet de mettre en évidence 5 cas de figure :

- Action réalisée dans les délais
- Action réalisée ayant nécessité un décalage du 30 juin (ou lors du dépôt du dossier PSF 2021) au 30 septembre au regard de la situation sanitaire ([circulaire du 6 mai 2020](#))
- Action directement reportée sur 2022
- Action non réalisée que les associations ne souhaitent pas reporter sur 2022 et faisant l'objet d'un reversement.



Accompagnement dans la réalisation des comptes rendus financiers

Sur les 187 actions déclarées, **une vingtaine ont nécessité un accompagnement fédéral** pour différentes raisons :

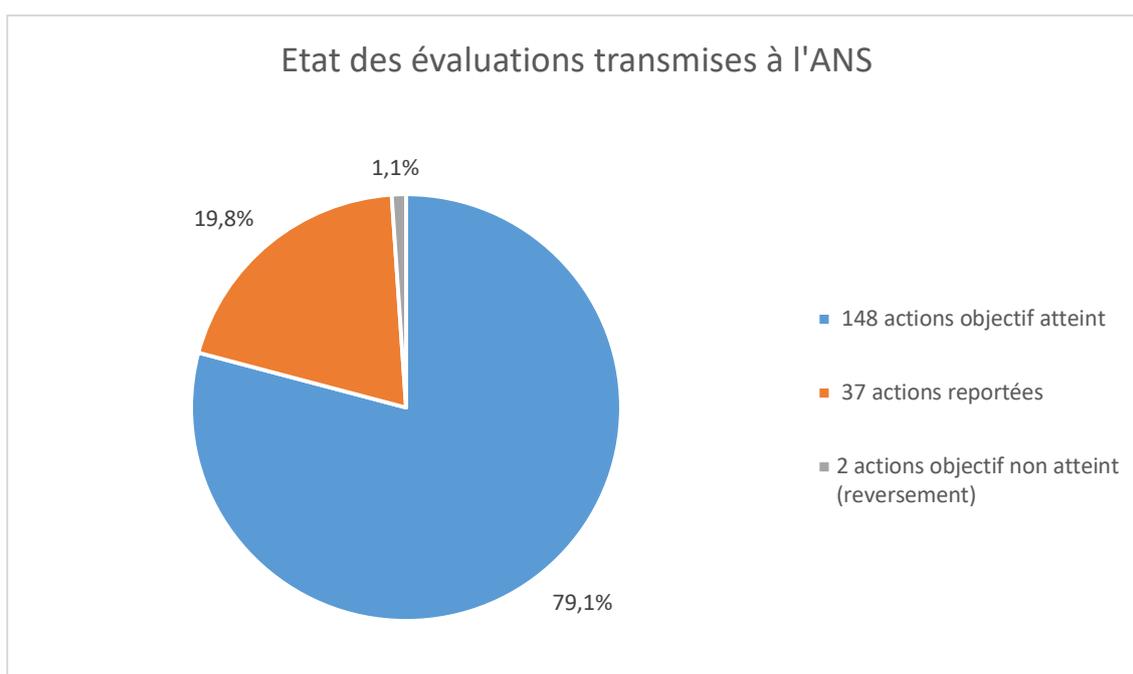
- relance pour la saisie du compte rendu sur Le compte Asso
- erreur dans la saisie (le plus souvent la subvention obtenue n'est pas intégrée au budget réalisé ou le budget réalisé n'est pas saisi alors que l'action est décrite)
- modification du scénario (décalée / reportée) et demande des pièces administratives afférentes. En effet, on constate les changements de scénarios suivants entre avril 2021 et septembre 2021 :
 - 5 pour lesquelles les structures ont demandé un décalage mais n'ont finalement pas pu réaliser l'action et l'ont reportée sur 2022 (une attestation de demande de report a été demandée)
 - 2 pour lesquelles les structures ont demandé un décalage mais n'ont finalement pas pu réaliser l'action. Ayant demandé une subvention PSF pour cette même action en 2021, elles ont décidé d'annuler l'action (une demande de reversement sera effectuée par l'ANS)
 - 1 action pour laquelle le club avait demandé un report sur 2022 qui suite à un accompagnement de la FFH est passée en réalisée. En effet, le club n'avait pas mis en place d'action sur la féminisation mais pouvait justifier d'actions sur le hockey éducatif. Le club va être dissout au 31/12/2021 pour intégrer ses activités à une section d'un club ASPTT.

Reversements

L'accompagnement fédéral a permis d'éviter au maximum les reversements.

- Seules 2 structures décident de déclarer une action non réalisées sans demande de report car elles ont demandé une subvention pour le même type d'action sur le PSF 2021 et ne pourront pas justifier d'un budget réalisé suffisant au regard de la subvention allouée cumulée sur les deux années.

- Les 148 autres actions ont été évaluées avec un objectif atteint sans demande de remboursement.



ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Les différentes phases de l'étude des dossiers

<p>Phase 1 Information aux structures</p>	<ul style="list-style-type: none">• Avril 2021 : mise à disposition de l'ensemble des informations sur les CRF (site internet, flash info, mailing) : https://www.ffhockey.org/psf.html#Evaluation• une adresse mail dédiée pour répondre à toutes les questions : psf@ffhockey.org
<p>Questionnaire relatif au délai de mise en oeuvre des actions en lien avec la crise sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none">• La FFH, grâce à l'enquête qu'elle a réalisé auprès de ses structures a pu suivre les scénarios choisis par les structures pour la mise en oeuvre des actions notamment au regard du contexte sanitaire et de l'annulation de certains évènements et vérifier les pièces administratives afférentes au scénario choisi : action réalisée / décalée / reportée
<p>Phase 2 Saisi des CRF sur le compte asso</p>	<ul style="list-style-type: none">• A partir de septembre 2021, la FFH a relancé ses structures afin qu'elles saisissent sur le compte asso les comptes rendus financiers avant le 30 septembre 2021.
<p>phase 3 Étude des CRF et accompagnement des structures</p>	<ul style="list-style-type: none">• Constitution d'un groupe de travail et répartition de l'évaluation des dossiers afin d'éviter les conflits d'intérêt.• Réalisation d'une grille d'évaluation• Accompagnement des structures dans la saisie des comptes rendus financiers lorsque des anomalies apparaissent (changement de scénario et manque de pièce administrative, budget réalisé incomplet, aide à la décision sur le report ou l'annulation d'action)
<p>Validation des travaux par l'ensemble du groupe de travail</p>	<ul style="list-style-type: none">• soumission des cas particuliers à l'ensemble du groupe de travail (adaptation de l'action, incohérence de budget, baisse supérieure à 50 % entre le budget prévisionnel et réalisé, pourcentage de fond public supérieur à 80 %)• validation finale des propositions d'évaluation à transmettre à l'ANS

Le cadre de travail

Le groupe de travail s'est fixé le cadre de travail suivant :

- 1) **Garantir la transparence** dans les processus de décision, et l'équité de traitement des dossiers.
- 2) **Accompagner un maximum de structures** pour éviter les reversements compte tenu de la crise sanitaire et de la première année de dématérialisation des CRF avec saisie sur le Compte Asso.
- 3) **Fixer des règles d'analyse des dossiers prenant en compte le contexte de la crise sanitaire et servant d'expérience aux futures campagnes PSF.**

Outil d'évaluation

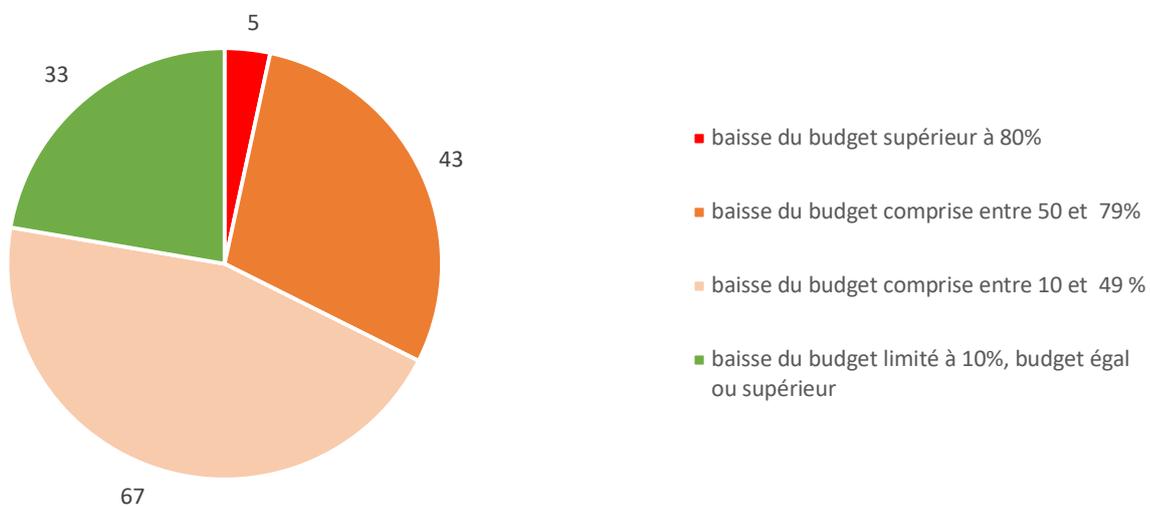
Le groupe de travail a créé une grille d'évaluation présentée ci-dessous permettant d'établir un profil des CRF. Des menus déroulants ont été intégrés au tableau Excel répertoriant le choix des scénarios par action et les pièces administratives fournies.

Item	Critères d'évaluation		
Déroulé de l'action	CONFORME L'action réalisée est conforme à l'action prévue	AJUSTEMENT* des adaptations ont été apportées (notamment au regard de la situation sanitaire)	NON CONFORME L'action ne correspond pas du tout à l'action prévue
Budget de l'action	EGAL ou SUP Budget réalisé égal ou supérieur au budget prévisionnel	INFÉRIEUR Budget réalisé inférieur au budget prévisionnel	Identification des baisses de budget supérieures à 50%
% de subvention publique	Inférieur à 50 %	Entre 50 et 80 %	Au-dessus de 80 %
Évaluation finale	Objectif atteint Si action conforme, budget égal ou supérieur	Objectif partiellement atteint Si budget inférieur et % de fond public au-dessus de 80 % Analyser les chiffres plus finement et envisager un reversement	Reportée : L'action est non réalisée mais l'association a fourni une attestation officielle de report Objectif non atteint : Pas de budget, action non réalisée sans attestation de report fourni reversement total de la subvention

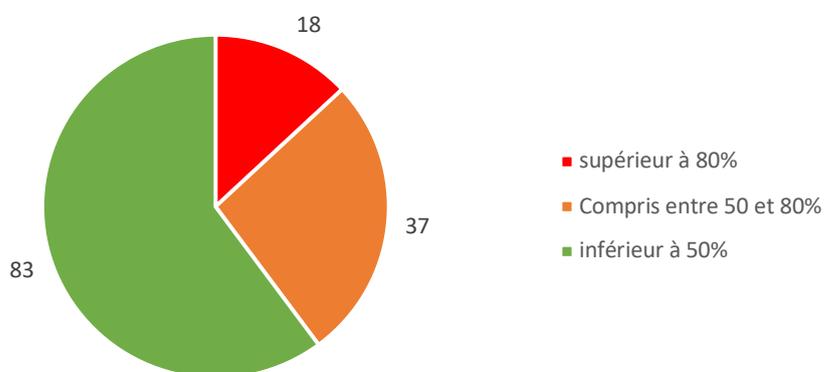
* Cet item sera à affiner pour la prochaine campagne en plusieurs sous catégories : ajustements liés au covid, ajustements justifiés et adaptés, ajustements litigieux.

Un travail sur les indicateurs chiffrés d'atteinte des objectifs est également à envisager.

Répartition des actions en fonction de la variation de budget entre le budget prévisionnel et réalisé



Répartition des actions en fonction du pourcentage de fonds publics



12 actions cumulent une baisse de budget supérieure à 70 % entre le budget prévisionnel et réalisé et un pourcentage du fond public supérieur à 80%.

Éléments de bilan

La commission tient à faire part des éléments de bilan suivant :

- La méthode de travail et le cadre fixé ont été respectés.
- Le suivi des travaux par un membre du comité d'éthique et de déontologie de la fédération garantit le cadre de travail et apparaît comme une plus-value au travail du groupe de travail.
- Si les évaluateurs ont été souples comme l'a recommandé l'ANS en prenant notamment en compte les contraintes et difficultés rencontrées par les structures en lien avec la crise sanitaire, **cette première année a néanmoins permis de fixer des règles d'étude et doit permettre d'impliquer sur la prochaine campagne les Ligues et les comités à ces dispositifs d'évaluation et d'améliorer l'étude d'impact.**

Moyens humains sollicités :

L'étude des Comptes rendus a sollicité :

- 1 journée et demi à Estelle Luzolo pour la saisie des éléments chiffrés et la saisie des décisions d'évaluation sur Osiris
- 4 jours de travail répartis sur 2 évaluateurs pour l'étude qualitative des dossiers (Dominique Louison et Isabelle Burgot)
- 4 jours sur la coordination général du dispositif et l'accompagnement. (Isabelle Burgot)
- 3 réunions d'1 heure chacune de coordination (préparation de l'action, point d'étape, réunion bilan)

Recommandations pour la prochaine campagne PSF

La note de cadrage du PSF 2022 devra être adaptée de manière à :

- inscrire officiellement une **règle de limitation du pourcentage de financement** (80% de fonds publics et peut être définir un pourcentage maximal de subvention PSF pour inciter les structures à diversifier leurs sources de financement).
- **attirer l'attention des structures sur la surestimation des budgets prévisionnels amenant une baisse de budget réalisé de plus de 50 %** (et allant jusqu'à des baisses constatées de 90%).

Dans les deux cas, l'analyse de ces deux critères en corrélation avec la prise en compte de la subvention demandée et la subvention obtenue pourra amener à des demandes de reversement (pourcentage de la subvention obtenue)

- **engager les structures sur des objectifs quantitatifs avec des critères d'évaluation associés** (ex : nombre de Pass Hockey, augmentation du % de licenciées féminines ...) afin de pouvoir évaluer objectivement l'impact des financements PSF.

RAPPORT METHODOLOGIQUE DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Le comité éthique et de déontologie de la FFH a été sollicité pour participer aux travaux du groupe de travail et en garantir la plus grande impartialité. Eric Delemazure est le membre délégué pour représenter ce comité au sein de la commission, il présente ci-dessous son rapport.

Validation du représentant du comité d'éthique et de déontologie

« En qualité de représentant du comité d'éthique et de déontologie de la fédération française de hockey, je valide l'intégralité du processus décrit ci-dessus et mis en œuvre en toute transparence par les participants du groupe de travail. Cette première année particulière en raison des difficultés rencontrées par les structures au regard de la crise sanitaire doit servir d'expérience pour l'analyse des futures campagne PSF afin de progresser dans l'analyse des comptes rendus d'évaluation afin d'évaluer l'impact des subventions PSF sur le développement du Hockey. Il est essentiel que cette expérience soit consignée pour que les travaux de la commission puissent s'appuyer sur cet historique. »

Eric Delemazure

